



Problème de succession à cause du mariage putatif

Par **severine06000_old**, le **21/07/2007** à **02:46**

mes parents se sont séparés de corps en 2001, mon père s'est remarié en 2004 et est décédé en 2007. Suite à son décès il a été constaté qu'il y avait eu une erreur de procédure et que contrairement à ce que mes parents croyaient le divorce n'avait pas été prononcé. Le notaire qui suit le dossier nous a dit que le second mariage de mon père allait être annulé car ce dernier n'était pas divorcé (et que la bigamie est interdite en France) et qu'il allait prononcer le mariage putatif puisque mon père et sa nouvelle femme étaient de bonne foi. Mon père ayant fait une donation entre époux à sa nouvelle femme et n'ayant pas fait de testament, le notaire nous a dit que ma belle mère avait l'usufruit de tout et que l'héritage (maison achetée par mon père et ma mère, l'héritage financier et l'héritage que mon père avait reçu à la mort de ses parents) nous reviendrait que lorsque sa nouvelle femme décéderait. Nous avons demandé au moins récupérer des souvenirs et il nous a dit que c'était au bon vouloir de sa nouvelle femme et étant donné qu'elle ne veut pas on se retrouve sans même une bricole nous rappelant notre père. Cela fait presque 8 mois que mon père est décédé et le dossier n'a pas avancé. Nous commençons à nous poser des questions sur la bonne foi du notaire (étant donné qu'il nous explique rien et qu'il essaie apparemment de nous embrouiller), qui selon nous se serait arrangé avec la deuxième femme de mon père pour qu'elle s'en sorte en nous laissant rien. Ma question est donc de savoir si comme le dit le notaire nous ne pouvons rien récupérer sans l'accord de cette femme. ? Ou si il y a un moyen de se défendre ? Cette femme n'a vécu que 2 ans et demi avec mon père et moi en ce qui me concerne j'en ai vécu 24 (mon frère, ma sœur et ma mère beaucoup plus) et on se retrouve sans souvenir alors qu'elle a tout (maison avec tout ce qu'il possédait).

J'espère sincèrement que vous pourrez nous aider à y voir plus clair pour qu'on puisse sauver au moins quelques souvenirs importants pour nous.

Je suis désolée si je n'ai pas été très clair, mais ce n'est pas facile lorsqu'on ne connaît en droit.

Je vous remercie par avance du temps que vous consacrerai à ma demande

Par **reversion**, le **23/07/2007** à **11:26**

Bonjour,

Je viens de voir votre message certe je ne suis pas avocate mais je viens d'avoir le presque le même problème que vous après 40 années de mariage avec ma mère mon père est décédé en 2003 et il se trouve qu'il y a eu aussi un pb et que son premier mariage n'a jamais été annulé donc la première femme à tout fait pour récupérer toute la pension de reversion. heureusement nous avons pris un avocat pour faire valoir le mariage de ma mère quant à la maison heureusement il s'agissait d'un bien propre à ma mère venant de ces parents. Pour ce qui est de votre mère vu qu'elle n'a jamais été divorcée et qu'elle a acheté cette maison avec votre père si les deux noms sont notés à 50/50 pour l'achat de la maison je pense que votre mère à le droit de réclamer sa part ensuite comme il y a la putativité avec l'autre femme il y aura un partage entre les deux. Et nous aussi on a un notaire verveux qui a tout fait pour que l'autre famille nous écrase et que ma mère ne puisse pas obtenir la pension de reversion de mon père. Si vous le souhaitez on peut en discuter ensemble car moi heureusement j'ai trouvé un super avocat et on arrive presque à la fin du cauchemard. Alors si vous le souhaitez faites le moi savoir et je vous laisserai mon mail. Bon courage j'espère que vous obtiendrez les réponses que vous attendez bon courage.

Par **severine06000_old**, le **29/07/2007** à **16:01**

merci pour votre réponse et désolée pour le temps que j'ai mis à y répondre.
Si vous le souhaitez toujours je veux bien votre mail pour pouvoir échanger avec vous.

encore merci d'avoir pris le temps de me répondre

a bientôt

Par **reversion**, le **30/07/2007** à **13:49**

Bonjour,

Pas de pb voici mon mail kmadene@hotmail.com

Bon courage

Par **Sab**, le **08/06/2011** à **20:05**

Bonjour, je souhaite rentrer en contact avec vous ...
Est ce possible?
Merci d avance !